



Mise en œuvre d'équipements sportifs cyclistes sur le site du vélodrome au Mans

SPL CENOVIA CITES (72)

PHARO architectes et urbanistes

350 m² SU pour le bâtiment vestiaire, locaux annexes et tribunes

Surface prévue : 7800 m² d'aménagement de piste BMX

Budget : 1,8 M€ HT

Missions MP CONSEIL : Etude de faisabilité, Programmation

LE PROJET

Le projet se situe sur le site du vélodrome extérieur du Mans, au cœur des infrastructures sportives de la ville.

Les enjeux de l'opération sont de satisfaire les associations utilisatrices, de diversifier l'offre des pratiques sportives et d'attirer les jeunes.

Le projet consiste en la création d'une piste de BMX extérieure de niveau 1 - compétitions nationales.

La piste de BMX est un circuit fermé constitué d'une butte de départ de 5m permettant aux pilotes de prendre de la vitesse avant d'affronter 4 lignes constituées d'obstacles et 3 virages. La longueur totale de la piste envisagée est de 400m.

Le projet intègre également la création d'un bâtiment tribunes 220 places destiné aux usagers et visiteurs du vélodrome, comprenant vestiaires, buvette, locaux administratifs, locaux d'entretien des vélos...

LA MISSION MP CONSEIL

La mission MP CONSEIL a consisté à accompagner la maîtrise d'ouvrage et les associations sportives dans la définition de leurs besoins, de valider la faisabilité de la création de la piste BMX et du bâtiment tribunes sur la parcelle.

Enfin, MP CONSEIL a défini le budget, le planning opérationnel et le programme architectural et technique de l'opération, à destination des futurs concepteurs.